

CONDITION GENERALES DE VENTE PRIME

- Généralités :

Les présentes Conditions Générales de Ventes régissent les rapports entre la Société PRIME (ci-après le Vendeur) et tout acheteur (ci-après le Client) de biens fabriqués ou fournis par le Vendeur.

- Offre :

L'offre du vendeur est valable 1 mois à compter de la date de l'offre sauf avis contraire stipulé par écrit sur l'offre.

- Le prix :

La validité du prix est limitée à la validité de l'offre correspondante, sauf si le vendeur et l'acheteur en ont convenu autrement par accord écrit. Dans le cas où le Client aurait fourni des informations insuffisantes ou inexactes affectant la réalisation de la commande le vendeur sera en droit d'en suspendre l'exécution. Le vendeur informera le client des incidences sur la commande suite à l'insuffisance ou l'inexactitude des informations fournies par le Client et les parties conviendront des modifications des spécifications du prix ou des délais qui en résulteront. Le catalogue des prix du Vendeur établit que le prix de certains produits est fixé en fonction des quantités commandées. Lorsque les conditions du marché exigent normalement l'application de la TVA, mais que le Client bénéficie d'une exonération de taxe, le Client doit en fournir la preuve écrite. En cas de non présentation de l'attestation d'exonération de taxe, la TVA sera facturée et ne pourra en aucun cas justifier d'un non-paiement des sommes dues au Vendeur. Le prix s'entend dans la devise de l'offre hors taxes, emballage, contrôle et livraison incluse sauf si le vendeur et l'acheteur en ont convenu autrement par accord écrit.

- La commande :

En notifiant une commande au Vendeur, le Client déclare connaître et accepter les Conditions Générales de Ventes du Vendeur. L'acceptation de la commande est confirmée par l'envoi d'un accusé de réception à en-tête de la société du Vendeur. Toute modification à la demande du client d'une commande ayant donné lieu à un accusé de réception du Vendeur devra faire l'objet d'un accord écrit du Vendeur, lequel pourra subordonner son accord à une modification des conditions de prix ou de délai de livraison. En cas d'acceptation par le Vendeur de la modification proposée par le Client, ce dernier adressera au Vendeur un avenant à sa commande initiale, avenant qui deviendra effectif lors de l'émission de l'accusé de réception par le Vendeur.

- Le délai :

Le délai accepté par le Vendeur commence à courir à compter de l'entrée en vigueur de la commande. Il n'a qu'une valeur indicative, la seule obligation du Vendeur étant d'informer le client de tout retard et de la date probable de livraison.

- La livraison :

Tout produit neuf ou réparé est contrôlé avant expédition selon les spécifications du Vendeur.

- Le paiement :

Nos factures sont payables au lieu de paiement indiqué sur les factures et selon les dispositions suivantes :

- Virement bancaire sur le compte dont les coordonnées ont été au préalable communiquées au Client
- A 45 jours fin de mois date de facture à moins qu'un autre mode de paiement ait été expressivement accepté par le Vendeur.

Tant que le Client n'aura pas satisfait intégralement à ses obligations notamment au titre d'une commande, le Vendeur pourra de plein droit suspendre l'exécution de ses obligations refuser des nouvelles commandes, bloquer les commandes en cours.

- La garantie :

Tout produit est contrôlé avant sa livraison et garanti conforme aux conditions de réception du Vendeur.